

Déclaration commune pour des Parlements plus sensibles au genre

PRÉAMBULE

Nous, représentantes et représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et du Parlement européen,

- conscient(es) de la nécessité d'éliminer les inégalités entre les genres et de promouvoir l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités pour toutes et tous afin de construire une société plus juste, plus inclusive, plus ouverte et plus respectueuse de la dignité humaine ;
- conscient(es) que l'égalité des genres est un droit fondamental et universel et que les femmes et les hommes sont égaux en dignité et en droits ;
- conscient(es) que l'égalité des genres doit être intégrée dans tous les domaines de la vie publique ;
- conscient(es) que la participation et l'implication égales des genres à la vie politique est une condition indispensable à la démocratie, au progrès social et à la bonne gouvernance.

Nous, représentantes et représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et du Parlement européen,

- Considérant l'article 8 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; les articles 2 et 3, § 3, alinéa 2 du Traité sur l'Union européenne ; l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; la Convention du Conseil de l'Europe, dite Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- Considérant l'adoption par l'Union Interparlementaire (UIP) en octobre 2013 de la politique d'intégration de la dimension de genre et les engagements lors de la 145ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire (UIP) qui s'est déroulée du 11 au 15 octobre 2022 à Kigali sur l'égalité des sexes et des parlements plus sensibles au genre comme moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique. Cette déclaration constitue une étape importante dans les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'intégration de la dimension de genre dans les parlements. Elle encourage les Parlements membres de l'UIP à intensifier les efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions et la société en général. Il leur est notamment recommandé d'appliquer des quotas par sexe lors des élections pour atteindre la parité dans la prise de décision politique, de veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois ainsi que l'établissement des budgets tiennent compte de la dimension de genre, de placer les populations vulnérables au centre de la mission parlementaire, et de mettre fin aux discriminations et à la violence et aux pratiques néfastes sexistes ;
- Considérant la nécessité de promouvoir l'égalité des genres dans le fonctionnement politique et administratif des Parlements des pays membres de l'Union européenne ;

- Considérant que l'on ne peut se satisfaire des avancées obtenues à ce jour au regard de l'évolution permanente de notre société.

Nous, représentantes et représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et du Parlement européen,

Saluons la promotion de la transparence au sein des institutions démocratiques à travers les statistiques sur la représentation des femmes et des hommes, par une évaluation régulière des politiques d'égalité des genres et par un rapportage sur les progrès. Ainsi, selon l'indice d'égalité entre les hommes et les femmes de l'Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE), l'égalité de genre dans l'Union européenne a atteint, en 2023, en moyenne 70,2 points à cet indice. L'indice d'égalité a ainsi dépassé 70 points pour la première fois, affichant une croissance de 1,6 point depuis 2022. L'augmentation du score global de l'Union européenne est la plus forte hausse d'une année à l'autre depuis la première édition de l'indice en 2013 ;

Rappelons également que selon l'EIGE, en 2023, la proportion de femmes dans les parlements nationaux de l'Union européenne est passée à 33 points (idem 2022 et 2021) ;

Saluons la déclaration de la présidence du trio d'Etats membres assurant consécutivement la présidence du Conseil de l'Union européenne (Espagne, Belgique et Hongrie) concernant l'égalité de genre, adoptée les 26 et 27 février 2024 lors de la réunion informelle des ministres de l'égalité de genre de l'Union européenne ;

Saluons le fait que le thème du genre sera également abordé dans le rapport de la Commission européenne au sujet de l'état de droit et plaçons pour que le/la Commissaire européen(ne) chargé(e) de l'Égalité publie annuellement un rapport sur la représentation des femmes dans les organes de prise de décision. Ce rapport peut faire l'objet d'un échange de vues dans les parlements nationaux. Nous soulignons en effet la nécessité de promouvoir l'égalité de genre et la participation active des femmes dans les processus décisionnels, ainsi que dans les parlements nationaux ;

Sommes d'avis que les structures et le fonctionnement des parlements nationaux devraient être plus sensibles à la dimension de genre. Nous nous référons aux boîtes à outils de l'EIGE qui permettent de rendre une institution plus sensible au genre, notamment par le biais d'une auto-évaluation, d'un système de notation ou encore d'une interprétation de la sensibilité au genre d'un parlement. L'ensemble de ces étapes permet de mesurer objectivement les politiques et les interventions visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans un parlement ;

Constatons sur la base des réponses au Questionnaire pour le 41ème Rapport semestriel de la COSAC, que dans la plupart des parlements nationaux de l'Union européenne, les femmes sont minoritaires non seulement en tant que membre du parlement, mais également au niveau des postes à responsabilité et dans l'administration parlementaire ;

Nous félicitons qu'une majorité des parlements nationaux organisent déjà des aménagements spécifiques pour les membres et/ou le personnel ayant des enfants, comme des aménagements pour l'allaitement, une garderie ou la possibilité de suivre des réunions en ligne. Nous encourageons à prendre les mesures législatives ou réglementaires nécessaires permettant d'assurer l'équilibre entre la vie privée et la vie politique, quel que soit le genre ;

Nous réjouissons que près d'une assemblée nationale sur deux dispose d'une commission spécifique pour traiter les questions de genre ou traite ces questions au sein d'une ou plusieurs autres commissions ;

Nous réjouissons également que des parlements nationaux rédigent et adoptent des plans d'action sur l'égalité de genre, ainsi que des directives pour un langage sensible au genre et neutre du point de vue du genre ;

Saluons la promotion active de l'égalité des genres dans toutes les sphères de la vie politique par la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles, les organes politiques et les postes et fonctions à responsabilité. Nous reconnaissons que l'égalité des genres ne peut être atteinte que par des actions volontaristes et des politiques ciblées visant à éliminer les obstacles structurels et culturels qui limitent la participation des femmes à la vie politique ;

Soutenons la mise en place de mesures concrètes pour garantir un accès équitable aux fonctions politiques par la promotion de la parité des genres dans les listes électorales, les candidatures et les nominations aux postes politiques ;

Appelons à veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois, ainsi que l'établissement des budgets, tiennent compte de la dimension de genre dans tous les domaines ;

Encourageons l'élimination des discriminations et des obstacles à la participation politique des femmes par l'adoption des politiques de promotion et de mentorat et le renforcement de l'accès à la formation politique. Ceci peut notamment passer par la création de réseaux et de plateformes permettant aux femmes de partager leurs expériences, de s'entraider et de renforcer leur voix collective ;

Encourageons la lutte contre les stéréotypes de genre en politique par la promotion d'une représentation diversifiée des femmes et des hommes, la valorisation de leurs compétences et leurs idées, et l'encouragement de leur participation active dans les débats et les prises de décision politiques. Il est nécessaire de rejeter toute forme de discrimination, de sexisme ou de harcèlement en politique et d'œuvrer à la création d'environnements politiques sûrs, respectueux et inclusifs pour tous les individus ;

Appelons à ce que soit garantie une participation égale et significative des femmes et des hommes à tous les niveaux de gouvernance par l'encouragement de leur présence dans les organes décisionnels, les commissions et les instances consultatives. De plus, un équilibre des genres dans les délégations parlementaires lors des missions à l'étranger devrait également être encouragé ;

Saluons la collaboration entre institutions parlementaires et avec les organisations de la société civile, les instituts de recherche et les experts/expertes en genre pour renforcer les connaissances, échanger des bonnes pratiques et améliorer les politiques en matière d'égalité des genres en politique.